

COMPTE RENDU Réunion de la CLE Mardi 12 mars 2024


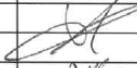

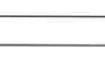
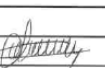
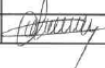
Ordre du jour

- **Etude Hydrologie Milieux Usages Climat**
 - Présentation de l'analyse HMUC (méthode et calendrier) et retour sur les ateliers du 1er comité de concertation
 - Proposition de délimitation des unités de gestion pour une 1ère validation
- **Projet de crématorium à St Germain en Cogles : quels risques pour la qualité de l'eau et des milieux ?**
 - Proposition d'un avis de recommandations
- Calendrier des prochaines réunions

Personnes présentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 12 Mars 2024

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Elus					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	excusé		
Département de la Manche	DENOT	André			
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	excusé		
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile		1	
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	excusée		
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves		1	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAIN	Rémi			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	1		
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean			
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Usagers					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe	excusé		
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian	excusé		
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire	excusée		
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCCOURET	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie			
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia	excusée		
La Passiflore	HARVEY	Mathilde			
La Passiflore	BOUREL	Gérard	excusé		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic	excusé		
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	excusé		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Etat					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur		1	DREAL Loire Bretagne	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur SE / PRA	Trémarc Barban	1		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur		excusé		
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne		excusé		
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur		excusé		
Préfecture de la Manche	Le préfet		excusé		
Préfecture de la Mayenne	Le préfet		excusé		
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères Vitré		1		

Autres personnes présentes :

- Jean-Louis TURMEL, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo – Fougères
- Charlotte DAGORN, Couesnon Marches de Bretagne
- Fabienne Kervarec, D'UNE RIVE A L'AUTRE
- Cédric LANOISELEE, ANTEA
- François-Xavier DUPONCHEEL, Sylvie LE ROY, SBC

Rédaction : LE ROY Sylvie

Résumé

– Etude Hydrologie Milieux Usages Climat

M. Lanoiselée et Mme Kervarec font un retour sur le contenu et le déroulement du 1^{er} comité de concertation. M. Lanoiselée présente également la méthode et la proposition de découpage du bassin versant en unités de gestion, échelle de définition des volumes prélevables et des Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE). Des sous-unités de gestion seront également définies pour approcher la contribution de certains sous-bassins versants spécifiques.

Les membres de la CLE valident à l'unanimité le découpage en UG et sous-UG présenté.

– Projet de crématorium à St Germain en Cogles : quels risques pour la qualité de l'eau et des milieux ?

Le projet présenté est un crématorium qui serait créé dans la zone de la Gare à St Germain en Cogles. Un collectif de riverains (association « Bien vivre à la gare ») s'est constitué pour protester contre ce projet qu'il juge dangereux pour la santé et l'environnement, en particulier la ressource en eau et potentiellement accidentogène. Les craintes de risque de pollution de la ressource en eau sont partagées par CEBR qui a de son côté interpellé l'ARS. En effet, le projet est limitrophe avec le périmètre éloigné de protection d'un de leurs drains les plus productifs. Mme Grand présente le contenu de l'Arrêté préfectoral Périmètre de Protection de captages des drains et les interrogations que pose le projet sur plusieurs points : zone d'implantation, proximité du cours d'eau et de la zone humide, impact du stationnement, dimensionnement du dispositif d'assainissement.

Il est retenu qu'une fois l'évaluation environnementale disponible, sans doute au moment de l'enquête publique, un avis étayé sera déposé par la Commission Locale de l'Eau pour faire part de ses recommandations vis-à-vis de la protection de la ressource en eau et des zones humides.

– Calendrier des prochaines réunions

Journées (ou demi-journées) terrain dans le cadre de l'étude HMUC

2 journées terrain seront organisées d'ici le prochain comité de concertation pour illustrer des points importants ou intéressants concernant la gestion quantitative de l'eau et garder les membres des comités de concertation mobilisés.

- La première concernera la présentation des systèmes de Drains de la forêt de Fougères exploité par Eau du pays de Fougères et du Coglais exploité par CEBR, systèmes qui constituent un dispositif particulier dans le domaine de la production d'eau potable et qui interrogent souvent les membres de nos instances. Cette journée terrain aura lieu en **juin (date précise en cours de définition)**.
- La seconde visera à rendre concret la définition des débits écologiques : participation à une pêche électrique pour découvrir la richesse piscicole du bassin versant, présentation de la méthode « Estimhab » par le bureau d'études RIVE... La date est déjà arrêtée au **29 août 2024**.

Journée Groupe de Travail sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales Urbaines : 2 Avril après-midi salle du conseil de Fougères Agglomération.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Mr Boivent accueille les participants, cite les personnes excusées et annonce l'ordre du jour.

1) Etude Hydrologie Milieux Usages Climat

Présenté par Cédric LANOISELLE, ANTEA, Fabienne KERVAREC, D'UNE RIVE A L'AUTRE

M. Lanoiselée et Mme Kervarec font un retour sur le contenu et le déroulement du 1^{er} comité de concertation. M. Lanoiselée présente également la méthode et la proposition de découpage du bassin versant en unités de gestion, échelle de définition des volumes prélevables et des Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE). Des sous-unités de gestion seront également définies pour approcher la contribution de certains sous-bassins versants spécifiques.

M. Boivent : Avez-vous des remarques sur le compte-rendu du Comité de Concertation du 13 Février ?

De mon côté, je pense que l'enjeu industrie que l'on a pu évoquer au comité de concertation doit également ressortir plus fortement, notamment la spatialisation des forages industriels. Nous avons également parlé un peu de réindustrialisation.

M. Turmel : Concernant les industries, il faut distinguer celles qui font de la restitution d'eau au milieu et celles dont l'intégration de l'eau dans le produit est totale. Il faut aussi tenir compte de l'évolution des besoins périphériques. Si la population rennaise augmente, si l'eau ne vient pas d'ici elle viendra forcément d'ailleurs.

Mme Le Roy : Mr Boivent a aussi, depuis la diffusion, demandé que soit inscrit plus clairement qu'il n'y aura pas d'augmentation des besoins en eau de CEBR dans le futur, comme entériné dans l'étude acquisition de connaissances.

Mr Pinot : Je vous remercie d'apporter cette précision.

M. Boivent : au SMG35, nous avons vu que si on laisse augmenter les besoins comme les dernières années, ça ne va pas être possible de répondre à la demande. Il va falloir contenir la demande. De plus, M. Turmel, vous parlez à juste titre de prélèvement et restitution. Eau du bassin Rennais fait un prélèvement brut qui est égal au prélèvement net.

M. Lanoiselée : Il y a aussi des importations d'eau dans le bassin versant du Couesnon mais pas dans la même unité de gestion que celle où il y a exportation.

M Balluais : Concernant les usages, compte tenu de la courbe des 5 dernières années, à un moment donné, on est en rupture. Il faudrait définir quelle économie d'eau il faut faire. Il faudrait pouvoir dire « j'en dépense 100 aujourd'hui, demain il ne faudra plus dépenser que 70 ».

M. Lanoiselée : Cette dernière année, on voit qu'il y a un tassement des consommations. Un programme d'économie d'eau sera bien défini en dernière partie de l'étude (tranche optionnelle).

M. Boivent : Voici quelques chiffres sur la consommation domestique. Elle est de 41 m³/an/hab en Ille et Vilaine et cela est quasi équivalent partout dans le département mais chez nous, les ressources souterraines peuvent abonder aussi et en cas sécheresse, nous sommes sans doute un peu mieux

pourvus. Le nouveau schéma voudrait voir une économie de 10%. C'est certainement l'équipement qui permettra de faire des économies et non des changements de comportement. C'est aussi de 10 à 15 % du côté des industriels, grâce à la REUTE.

M. Balluais : dans l'écriture du SCOT, on constate que devant la ZAN (Zéro Artificialisation Nette), c'est l'eau qui pourrait être le facteur limitant.

M. le Sous-préfet : Je vous confirme que l'eau est plus limitante que la ZAN.

M. Boivent : les consommateurs industriels ont bénéficié jusqu'ici d'un tarif dégressif de l'eau, ce que nous avons décidé d'arrêter. Désormais, ça va devenir rentable pour eux d'investir dans les économies d'eau.

Mr Brard : à quoi servent les Unités de Gestion (UG) ?

M. Lanoiselée : C'est l'échelle à laquelle on va restituer les indicateurs de gestion.

Mr Brard : Cette répartition ne tient pas compte des usages et du lien avec la densité des populations et besoins économiques. Sur Fougères, il y a plus de besoin.

M. Lanoiselée : Il y a aussi un découpage en sous UG. Cela a été validé par l'AELB et DREAL de bassin. Ces UG et sous-UG auront une portée réglementaire. L'UG amont serait divisé en 4 sous UG. Nous avons eu aussi une forme de frustration pour définir les UG. Nous sommes limités par la capacité de suivre les débits. Toutefois, nous avons vu qu'il y avait des secteurs plus ou moins productifs et plus ou moins consommateurs d'eau, ce qui nous conduit à vous proposer des sous-unités de gestion. L'enjeu est d'avoir suffisamment de données en lien avec l'hydrologie mesurée. Restera à définir les stations d'évaluation des débits biologiques. Nous avons bien prévu une sous-unité de gestion sur le BV Nançon (prélèvements et restitutions importants et présence d'une station de mesure de débit) et sur la Minette avec les prélèvements liés au Drains du Coglais mais qui ne possède pas de station de mesure.

M. Bichon : A quel moment allez-vous traiter des exports et des imports ?

M. Lanoiselée : Nous allons les traiter avec le volet usages en intégrant les aspects prélèvements et les aspects rejets : exports=prélèvements et imports = restitutions.

M. Boivent : Ce n'est par hasard que les usages se sont faits comme cela. Les prélèvements se sont faits là où il y avait de l'eau.

Mme Grand : Il faudra signaler que les Drains de CEBR sont sur deux sous unités de gestion. Sur la forêt c'est une seule.

M. Lanoiselée : oui en effet. Toutefois vous avez la répartition des prélèvements entre les drains.

Mme Grand : ça va être à la louche. On n'a pas vraiment de point précis de mesure à la sortie de chaque drain. D'année en année la différence peut être importante. On suit les aspects qualitatifs mais pas quantitatifs pour le moment. Ça va faire partie des investissements que l'on va faire ces prochaines années.

M. Lanoiselée : Pour la précédente étude, les proportions qui ont été retenues étaient de 45% pour la Minette et 55% pour la Loisanche. Tout l'enjeu va être de récupérer suffisamment de données pour proposer aussi des indicateurs sur chacune des sous-unités de gestion où c'est possible. Sur la Tamoute, a priori nous n'avons aucune donnée. La chose reste à travailler.

M. Boivent : La Tamoute est particulière. En 1976, la Tamoute était à sec.

M. Eon : Oui mais en 2022 elle n'a pas séché. En 1976, on a eu la sécheresse de bonne heure.

M. Brard : Avez-vous une idée de pluviométrie à intégrer pour le futur ?

Mme Le Roy : nous allons bénéficier via l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne des données pluviométrie et Evapo-transpiration (ETP) futures issus du DRIAS.

M. Bernier : On oublie la notion d'éducation à économie d'eau. Je parle en tant que représentant du REEPF, Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères.

M. Turmel : j'ai en tête les chiffres donnés lors de la précédente étude sur le fait que l'évaporation des plans d'eau représentait plus que les prélèvements industriels et que cela va s'accroître avec le changement climatique.

M. Boivent : Oui, nous allons avoir une fréquence de plus en plus importante des années du type de celle de 2022.

M. Lanoiselée : En effet sur certains territoires français, le bilan annuel pourrait être le même mais avec une distribution différente des pluies au cours de l'année et donc une répercussion sur l'hydrologie. On pourra alors observer une hausse du débit moyen annuel car on aura une augmentation en hiver de 50% et une baisse de 35% en été (période la plus sensible).

Concernant les données produites par météo-France, elles seront fournies à des mailles de 8 km par 8 km.

Mme Lefevre : On oublie souvent qu'il va y avoir aussi une évolution des vents. L'ETP va s'accroître. Les sols vont sécher plus vite.

M. Bernier : Oui, on constate déjà que l'on a plus de vent d'Est et moins de vent d'Ouest. Or c'est le vent Ouest qui apporte de l'humidité.

M. Brard : Dans le compte-rendu du comité concertation, je n'ai pas vu grand-chose sur les zones humides. Est-ce que cela a été abordé ?

Mme Kervarec : oui cela a été abordé dans deux groupes, en même temps que l'importance des têtes de bassin versant.

M. Lanoiselée : L'enjeu bocager et l'enjeu de protection des zones humides sont ressortis dans tous les groupes.

M. Boivent : Oui et cela rejoint la problématique d'abandon de l'élevage qui vient aggraver la problématique environnementale avec le risque de disparition des prairies notamment de zones humides.

M. Eon : Selon moi, cela n'est pas vraiment un problème. Les zones humides qui sont souvent dans les bas-fonds vont rester même avec l'abandon de l'élevage.

M. Boivent : L'infiltration de l'eau de pluie dans le sol ne se fait pas dans les zones humides mais dans les versants et plateaux. Plus que les zones humides (qui sont aussi importantes pour restituer l'eau à la rivière l'été), ce sont surtout les têtes de bassin versant qui constituent des zones filtration et de connexion avec la rivière qui sont encore plus importantes.

Mme Lefevre : Autre point important, c'est la forêt de Fougères qui est une vaste éponge. Et de façon plus générale, les arbres même en linéaire comme dans le bocage, sont importants. Si on supprime l'élevage, on supprime le bocage et la capacité d'infiltration.

Par ailleurs, concernant la possibilité de définir des volumes prélevables à une échelle plus fine que les unités de gestion (par sous-unité), nous sommes heureux de vous annoncer, après validation par les services de l'Etat que nous pouvons le faire.

M. Lanoiselée : Oui, c'est un point important validé par l'interlocuteur de la DREAL. Il a précisé en outre que la CLE est l'organisme pertinent pour valider ce découpage.

M. Boivent : Etes-vous d'accord pour valider ce découpage en UG et sous-UG ?

Les membres de la CLE valident à l'unanimité le découpage en UG et sous-UG présenté.

Mme Le Roy : 2 journées terrain seront organisées d'ici le prochain comité de concertation pour illustrer des points importants ou intéressants concernant la gestion quantitative de l'eau et garder les membres des comités de concertation mobilisés.

- La première concernera la présentation des systèmes de Drains de la forêt de Fougères exploité par Eau du pays de Fougères et du Coglais exploité par CEBR, systèmes qui constituent un dispositif particulier dans le domaine de la production d'eau potable et qui interrogent souvent les membres de nos instances. Cette journée terrain aura lieu en juin (date précise en cours de définition).
- La seconde visera à rendre concret la définition des débits écologiques : participation à une pêche électrique pour découvrir la richesse piscicole du bassin versant, présentation de la méthode « Estimhab » par le bureau d'études RIVE... La date est déjà arrêtée au 29 août 2024.

2) Projet de crématorium à St Germain en Cogles : quels risques pour la qualité de l'eau et des milieux ?

Présenté par Magali GRAND, M. PINAULT, CEBR

Le projet présenté est un crématorium qui serait créé dans la zone de la Gare à St Germain en Cogles. Un collectif de riverains (association « Bien vivre à la gare ») s'est constitué pour protester contre ce projet qu'il juge dangereux pour la santé et l'environnement, en particulier la ressource en eau et potentiellement accidentogène. Les craintes de risque de pollution de la ressource en eau sont partagées par CEBR qui a de son côté interpellé l'ARS. En effet, le projet est limitrophe avec le périmètre éloigné de protection d'un de leurs drains les plus productifs. Mme Grand présente le contenu de l'Arrêté préfectoral Périmètre de Protection de captages des drains et les interrogations que pose le projet sur plusieurs points : zone d'implantation, proximité du cours d'eau et de la zone humide, impact du stationnement, dimensionnement du dispositif d'assainissement.

M. le sous-Préfet : Le préfet a demandé une évaluation environnementale spécifiquement pour des questions d'eau. C'est la première fois qu'une EE est demandée pour un crématorium. L'Etat ne veut prendre aucun risque. L'autorité environnementale est indépendante de l'Etat.

M. Pinault : Je me suis permis de rencontrer le maire de St Germain en Cogles et le collectif « Bien Vivre à la Gare », j'ai également pris contact avec le député. On ne nie pas le besoin de crémation sur le secteur. Nous avons peut-être un porteur de projet qui a les moyens de répondre. Nous sommes à CEBR déjà très exigeants avec la sphère économique du territoire. Ainsi, nous avons émis un avis négatif à la demande des Ets Michel d'augmenter leur capacité de production.

M. le sous-Préfet : Les services de l'Etat le sont avec tout le monde. Le projet ne se fera pas s'il y a un impact environnemental. Les crématoriums ne sont pas des Installations Classées Pour

l'Environnement (ICPE). Les fumées sont traitées. Le plus inquiétant, ce sont les flux d'automobiles et surtout le stationnement.

M. Pinault : Nous sommes toutefois devant un cas particulier. Les drains sont un cas unique et parfois en voulant bien faire on peut avoir des surprises. De plus, le projet donne sur le Drain 4 le plus productif. On peut difficilement faire plus central dans le système des Drains. Ce peut être l'occasion de travailler plus finement sur l'impact d'un crématorium sur la ressource en eau.

M. Le sous-préfet : C'est le premier cas de demande d'Evaluation Environnementale pour un crématorium. A l'occasion de l'enquête publique, une consultation sera possible à distance.

Mme Le Roy : la question du traitement des eaux pluviales méritera sans doute d'être regardée avec attention. Aujourd'hui, a priori, ces eaux sont acheminées vers la zone humide proche du projet mais une évacuation rapide des eaux de la zone humide serait ensuite mise en place.

M. Bernier : Lors de la formation Gestion alternative des eaux pluviales urbaines, sur l'exemple de Douai, nous avons vu que toutes les maisons sont conçues avec une infiltration des eaux pluviales dans les espaces autour de la maison. Ce devrait être obligatoire, car c'est aussi de l'assainissement ;

M. Le sous-préfet : je vous confirme que cette question de la bonne gestion des eaux pluviales urbaines par infiltration est très importante pour les services de l'Etat. Ainsi en Ille et Vilaine, à chaque fois qu'il y a requalification d'un espace pour un aménagement, on subventionne à condition qu'il y ait infiltration et qu'il n'y ait plus de bitume. Il y a encore de gros efforts à faire en la matière, notamment pour intégrer cette dimension dans les PLU.

Mme Lefevre : on travaille là-dessus dans le cadre groupe de travail avec la CLE. Par ailleurs, au niveau éducatif, un travail est en cours pour créer un outil pédagogique à destination du grand public car ce sont les adultes qu'il faut convaincre.

En conclusion, il est retenu qu'une fois l'évaluation environnementale disponible, sans doute au moment de l'enquête publique, un avis étayé sera déposé par la Commission Locale de l'Eau pour faire part de ses recommandations vis-à-vis de la protection de la ressource en eau et des zones humides.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Boivent remercie les participants et lève la séance.